

# La recherche de la justice et de la paix en RDC

Deux ans après la tenue des premières élections en République démocratique du Congo (RDC) depuis l'indépendance, le pays arrive à une croisée des chemins. Parmi les principaux défis que devra relever le gouvernement, il y a celui de savoir comment le Congo fera face à son histoire récente de violations massives des droits de l'homme afin de poser les jalons de la paix, de la sécurité, de l'état de droit et du respect des droits humains à l'avenir.

## LE CONFLIT EN RDC

Les élections de 2006 marquèrent le point culminant d'une ère de conflits armés internationaux et de violences massives en RDC, déclenchés par la campagne de Laurent Désiré Kabila en 1996-1997 visant à libérer l'ancien Zaïre du règne répressif de Mobutu Sese Seko. Même si les combats les plus intenses ont pris fin, la violence se poursuit notamment dans le cadre de nombreux conflits locaux à l'est du pays.

On a décrit les combats dans l'est du Congo comme les plus meurtriers depuis la Deuxième Guerre mondiale. Ils auraient causé, selon certaines sources, près de 5,4 millions de morts au Congo entre août 1998 et avril 2007, la plupart résultant de privations entraînées par la guerre et de l'exposition aux dangers.

Dans ce conflit, il semble que les membres de chaque camp ont commis des violations graves du droit international humanitaire et du droit pénal international, notamment en commettant des meurtres à l'encontre de civils, des viols et d'autres formes de violences sexuelles; des déplacements forcés et enlèvement, et en recrutant et utilisant des enfants soldats. Les auteurs de ces crimes semblent jouir à ce jour d'une impunité quasi-totale.

## UNE APPROCHE INTÉGRÉE

L'ICTJ s'engage dans un programme de deux ans pour renforcer les capacités en vue d'encourager un débat national informé en RDC sur la meilleure façon de faire face à l'histoire des violations massives des droits humains. La société congolaise aura besoin des outils suivants :

**Poursuites pénales :** Le système judiciaire congolais doit être renforcé pour lutter contre l'impunité. L'ICTJ soutient, aux côtés de l'Etat congolais et des bailleurs internationaux la réforme du secteur judiciaire afin d'atteindre cet objectif. Pour ce faire, il faut promouvoir l'adoption du cadre juridique approprié qui permettra de poursuivre les auteurs des crimes graves devant les juridictions congolaises. L'ICTJ considère diverses façons pour que la communauté internationale puisse accompagner le système congolais en matière de poursuites pour crimes de guerre en RDC afin d'assurer l'indépendance, la transparence et la crédibilité des procès nationaux.

**Recherche de la vérité :** Les mécanismes non-judiciaires qui établissent l'histoire des violations massives des droits humains et garantissent la reconnaissance des responsabilités des auteurs des crimes constituent un complément important aux poursuites pénales. L'ICTJ a joué un rôle

## VIVRE DANS LA PEUR

*Vivre Dans la Peur* (2008) présente les résultats d'une étude menée en RDC par l'ICTJ et la Berkeley-Tulane Initiative for Vulnerable Populations. Le rapport conclut que la plus grande partie de la population dans l'est de la RDC croit :

- **Paix** — qu'il est possible d'atteindre la paix au Congo et que cela devrait être la priorité du pays.
- **Responsabilités** — que la reconnaissance des responsabilités est nécessaire pour s'assurer d'une paix durable et qu'il est essentiel de reconnaître la responsabilité des auteurs des crimes de guerre et de les traduire en justice.
- **Justice** — que la justice — dont l'objectif est d'établir la vérité et d'appliquer la loi — peut être rendue.

Téléchargez le rapport complet à l'adresse [www.ictj.org](http://www.ictj.org)



clef en observant et critiquant l'expérience de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) durant la période de transition. L'ICTJ continuera à renforcer les capacités de la société civile congolaise, afin d'assurer la documentation et l'archivage des violations des droits de l'homme. De plus, l'ICTJ encourage la réalisation du projet de cartographie des violations des droits de l'homme entre 1993 et 2003 — entrepris par le Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR) avec l'appui de la MONUC — et le conseillera pour que la perspective des victimes soit prise en compte dans l'étude.

**Réformes institutionnelles :** L'ICTJ soutient les initiatives de réforme des différents services de sécurité afin d'identifier et de retirer les auteurs de crimes graves des rangs de l'armée, de la police et des autres forces de sécurité.

**Réparations :** L'ICTJ défend le droit des victimes à obtenir des réparations — matérielles ou symboliques, individuelles ou collectives — et encourage les initiatives en ce sens, qu'elles soient locales, nationales ou internationales. Le Centre plaide notamment en faveur de l'application de la décision de la Cour internationale de Justice qui a ordonné à l'Ouganda de payer des réparations à la RDC pour des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire perpétrées par les forces armées ougandaises en territoire congolais. L'ICTJ évaluera également l'intérêt et l'opportunité de créer des mémoriaux pour les victimes d'atrocités de masse.

**La perspective « genre » :** L'ICTJ s'engage à favoriser l'inclusion des besoins des femmes et des filles victimes au cœur du dialogue national sur la justice transitionnelle. Le viol et les violences sexuelles sont endémiques dans le conflit en RDC, surtout à l'Est du pays, et il faut mettre un terme à l'impunité pour ces crimes.

*Le travail de l'ICTJ en RDC se poursuit avec le soutien de l'Agence suédoise de développement international.*

*Le rapport Vivre Dans la Peur a bénéficié des bourses de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, de Humanity United, de la Commission Européenne et du BBC World Service Trust.*

2008

## PLEINS FEUX SUR LES POURSUITES DE LA CPI

Bien que l'ICTJ encourage les poursuites pénales des présumés responsables des crimes de guerre devant les tribunaux congolais, l'apport de la justice internationale, par le biais de la Cour pénale internationale (CPI), est un complément qui aide à briser le cycle de l'impunité.

En 2004, le gouvernement congolais invitait la CPI à enquêter et à entamer des poursuites pour les crimes qui ont eu lieu en RDC depuis le 1er juillet 2002. L'ICTJ encourage la CPI à accroître ses efforts de diffusion de l'information en RDC.

Jusqu'à-là, la CPI a émis quatre mandats d'arrêt à l'encontre des personnes suivantes:

**Thomas Lubanga Dyilo**, chef présumé de l'Union des patriotes congolais (UPC) et commandant en chef de son aile militaire, les Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC). La CPI accuse Lubanga d'avoir enrôlé des enfants soldats entre septembre 2002 et août 2003. Lubanga a été confié à la CPI en mars 2006. En 2008, le tribunal a suspendu le procès contre Lubanga, invoquant le fait que le procureur n'avait pas présenté à la défense des documents potentiellement disculpatoires. Cet enjeu reste devant la Chambre d'appel de la CPI.

**Germain Katanga**, commandant présumé de la Force de résistance patriotique en Ituri (FRPI). Il demeure en détention sur ordre de la CPI depuis octobre 2007.

**Mathieu Ngudjolo Chui**, ancien chef présumé du Front National Intégrationniste (FNI) et colonel dans l'armée nationale de la RDC (FARDC). Ngudjolo a été placé sous la garde de la CPI en février 2008.

La CPI a associé la cause de Ngudjolo et celle de Germain Katanga et les accuse d'avoir commis plusieurs crimes de guerre et crimes contre l'humanité en Ituri.

**Bosco Ntaganda**, ancien chef adjoint de l'état-major général de la FPLC et actuel chef d'état-major présumé du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP). La CPI a dévoilé un mandat d'arrêt au nom de Ntaganda, l'accusant principalement d'avoir recruté des enfants soldats. Ntaganda demeure introuvable.

En plus de ces quatre affaires de la CPI qui concernent le conflit d'Ituri en RDC, la CPI a fait procéder à l'arrestation d'un autre suspect congolais :

**Jean-Pierre Bemba Gombo**, figure dominante de l'opposition congolaise, président du Mouvement de libération du Congo (MLC), sénateur et ancien vice-président. Bemba a été arrêté en Belgique en mai 2008 et transféré à La Haye en juillet 2008. La CPI l'accuse d'être responsable pour des crimes de guerre, y compris de la violence sexuelle, commis en République Centrafricaine en 2002-2003.